



## **COMITE DIRECTEUR DE PETANQUE DES LANDES**

*CR 2020 / 09 – 30 janvier 2021 – Soustons*

**Membres présents** : Christophe BARTHE, Véronique CAPDEVILLE, Maryse CHOT, Virginie DARRIGADE, Pascal DESCOUENS, Jacques GUIGUE, Jacques LACAVE, Jean-Jacques LAGIERE, Georges LOBY, Bernard NASSIET, Christian OLIVAN, Jean-Marie RABA, Philippe RIFLADE

**Membres présents en visio-conférence** : Nathalie ALBERINI, Josiane SAUBESTY

**Membres et personnes excusés** : Jean-Pierre BECHERIC, Philippe LENDRE

**Personnes invitées** : Jean-Bernard BLANCHARD, Vincent DARRIGADE

Jacques LACAVE (*Président du CD40*) ouvre la séance à 15h00

Rapporteur de séance : **Jean-Jacques LAGIERE**

Jacques LACAVE demande d'excuser les absences de **Jean-Pierre BECHERIC** et **Philippe LENDRE**.

En effet, des soucis de santé les empêchent de prendre part à cette réunion.

Les membres du Comité Directeur s'associent pour leur transmettre leurs vœux de prompt rétablissement.

### ● **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2020**

Le compte rendu est adopté sans modifications.

### ● **ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES LANDES – 7 février 2021**

J. LACAVE précise que des décisions devront être prises lors de cette séance, en tenant compte des conséquences importantes de la situation sanitaire actuelle. Il annonce que le nombre de personnes tolérées par la mairie de Soustons, par le biais de **Mme BARREYRE**, est dorénavant fixé à 60 personnes simultanément, et non plus à 120 comme prévu auparavant. Il devient donc impossible d'accueillir l'ensemble des clubs landais, même en limitant à une personne par club, ainsi que les dirigeants actuels du Comité et les nouveaux candidats pour le prochain mandat.

Plusieurs propositions sont effectuées :

- 1) Recevoir les clubs par groupes de 30, avec des horaires échelonnés sur la matinée du 7 février 2021.
- 2) Effectuer un vote des clubs par correspondance des clubs.

J.J LAGIERE, devant l'urgence de la situation et afin de respecter les délais légaux, précise que la Commission Administrative du CD40 a déjà transmis aux clubs tous les documents nécessaires pour l'éventualité d'un vote par correspondance : CR sportif et moral, documents financiers (*présentation B. NASSIET, Bilan 2020, Budget prévisionnel 2021, CR vérificateurs des comptes*), bulletins de vote et enveloppes de réception des bulletins.

J. LACAVE ajoute qu'une autre difficulté est à prendre en compte avec le doute sur l'annonce imminente d'un confinement général par les autorités nationales.

B. NASSIET juge la 1<sup>ère</sup> solution difficile à envisager, car il serait très inopportun de faire déplacer les responsables des clubs uniquement pour déposer 2 bulletins de vote. Certains clubs sont très éloignés de Soustons. De plus, cette 1<sup>ère</sup> solution ne permettrait pas d'échanges entre les candidats, les élus et les responsables de clubs. Il propose d'attendre la prochaine mandature afin que la nouvelle équipe, membres du Comité directeur du CD40, puisse organiser des rencontres avec les dirigeants des clubs landais, et renforcer la communication entre dirigeants.

C. OLIVAN rappelle que seuls les clubs dont l'affiliation aura été réglée, pourront participer aux votes, avec une date limite au dimanche 7 février 2021

D'autre part, il faut savoir que le principe du vote par correspondance va à l'encontre des Statuts officiels du CD40, toutefois une ordonnance ministérielle permet la mise en place de ce modèle de vote, dans des conditions exceptionnelles :

- **Ordonnance autorisant la mise en place exceptionnelle d'un vote par correspondance**

**Décrets, arrêtés, circulaires - TEXTES GÉNÉRAUX - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**Ordonnance no 2020-321 du 25 mars 2020** portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19

**Article 6** : Lorsque la loi prévoit que les décisions des assemblées peuvent être prises par voie de consultation écrite de leurs membres, l'organe mentionné à l'article 4 ou son délégataire peut décider de **recourir à cette faculté sans qu'une clause des statuts ou du contrat d'émission ne soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer.**

Les dispositions du présent article sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'assemblée est appelée à statuer.

**Article 11** : La présente ordonnance est applicable aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction tenues à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020, sauf prorogation de ce délai jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 30 novembre 2020.

- **Ordonnance prorogeant la date d'application de l'ordonnance précédente**

**Décrets, arrêtés, circulaires -TEXTES GÉNÉRAUX - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**

**Ordonnance no 2020-1497 du 2 décembre 2020** portant prorogation et modification de l'ordonnance no 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 N

**Article 7** : A l'article 11 de la même ordonnance, les mots : « jusqu'au 31 juillet 2020, sauf prorogation de ce délai jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 30 novembre 2020 » sont remplacés par les mots : **« jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021**, sauf prorogation de tout ou partie de ses dispositions jusqu'à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et qui ne peut être postérieure au 31 juillet 2021 ».

Après analyse des risques et des avantages des 2 solutions proposées, le principe du vote par correspondance est retenu à l'unanimité des membres du Comité Directeur du CD40.

Les clubs seront informés de cette décision avant le lundi 1<sup>er</sup> février 2021.

Conséquences de cette décision : **B. NASSIET** propose que les chèques de remboursement des activités annulées en 2020 (*inscriptions championnats, concours, etc.*) soient transmis aux clubs par courrier. En effet, ces chèques devaient être remis aux responsables des clubs présents lors de l'AG du 7 février 2021.

Procédure de collecte et d'exploitation des résultats :

- **J. LACAVE** exprime son inquiétude sur la prise en compte des votes. Comment un club pourra-t-il savoir si son courrier est parvenu au CD40 ? **Vincent DARRIGADE** réceptionnera les courriers émis par les clubs sans ouvrir les enveloppes marron et confirmera par mail l'arrivée des documents aux clubs.
- **B. NASSIET** propose de repousser la date de la réunion de la Commission électorale afin d'attendre l'arrivée d'un maximum de bulletins. La date de la réunion est fixé au vendredi 12 février 2021, soit en présentiel, soit en mode visio-conférence avec toujours la présence d'au moins un membre de la Commission qui sera le seul à pouvoir ouvrir les enveloppes marron. Pour rappel, la Commission électorale est composée d'**Anne DARRIGADE** (District de Dax), **Josiane SAUBESTY** (District de de Haute Lande), **Alain MEYROUS** (District de Mont de Marsan) et **Jean-Louis RICORD** (District de Chalosse).

Les candidats seront immédiatement avertis des résultats du dépouillement des bulletins de vote, au plus tard dans l'après-midi du vendredi 12 février 2021.

Une 1<sup>ère</sup> réunion du nouveau Comité Directeur des Landes sera programmée le samedi 13 février 2021 à 9h00 au siège du CD40. **Vincent DARRIGADE** effectuera un test de visio-conférence avec chaque candidat afin de prévoir une impossibilité de réunion en présentiel. Cette réunion aura pour objectif d'élire le président du Comité et la composition des futures commissions.

#### **Comment faire valider le président par les clubs ?**

**J. LACAVE** propose de transmettre immédiatement par mail l'identité du président aux clubs qui devront, en retour, manifester leur aval ou leur opposition.

**V. CAPDEVILLE** propose une solution de vote par informatique. Elle décrit le principe du vote : chaque club recevra un mail avec un lien automatique qui permettra de cocher 3 réponses (*Oui/Non/Abstention*). Les liens seront différents selon le nombre de voix alloués à chaque club, un club ne recevant que le lien lui correspondant. Cette solution est simple d'utilisation et garantit le secret des votes effectués.

#### **Décision : Cette solution est retenue à l'unanimité des membres du Comité directeur du CD40.**

Un courrier, à destination des clubs, décrira la procédure de validation du Président du Comité, et sera transmis dans la semaine qui suivra le 7 février 2021.

#### • **ASSEMBLEES GENERALES DES DISTRICTS**

**J. LACAVE**, en préambule, précise qu'aucune compétition ne pourra être organisée avant mi- mars, donc pas d'urgence de programmer les assemblées générales des districts.

Il est proposé de conserver la méthode mise en place par le CD40, à savoir la transmission des documents en amont de la date des AG. Dans les documents transmis, prévoir d'inclure la liste des candidats souhaitant intégrer le Bureau du District.

**B. NASSIET** rappelle que le Comité directeur doit valider les 3 postes principaux (président, trésorier et secrétaire).

- **Mt MARSAN** : AG prévue le 13/02 au matin - Envois des documents aux clubs avec réponses souhaitées avant le 12/02

- **CHALOSSE** : AG prévue le 14/02 - Envois des documents avec les 3 postes principaux déjà annoncés. Vincent DARRIGADE propose de faire 2 envois : un avec la liste des candidats au Bureau du District et un second avec les 3 postes principaux après accord du Comité Directeur du CD40.
- **HAUTE LANDE** : AG prévue le 13/02 après-midi - Envisager de repousser l'AG - **J. SAUBESTY** déclare posséder une seule 1 candidature pour intégrer le District de Haute Lande, sans tenir compte des 3 candidats pour le Comité Directeur du CD40, qui seront automatiquement présents dans le Bureau du District de Haute Lande.  
**B. NASSIET** propose de faire appel à candidatures avec l'investissement du CD40 pour rencontrer les clubs
- **DAX – CÔTE SUD** : AG prévue le 21/02 – Un message sera transmis à tous les clubs dès la semaine prochaine afin de faire appel à candidature

**C. OLIVAN** s'inquiète des possibilités de la Fédération Française pour contrôler les casiers judiciaires des dirigeants des clubs ?

Pour le moment, aucune nécessité de déclaration des casiers judiciaires pour les dirigeants des clubs.

**Vincent DARRIGADE** précise qu'il utilise les fiches d'identification des clubs afin de reporter les informations sur le logiciel fédéral. Pour les éducateurs, ils sont directement référencés directement par la Fédération, laquelle prend en compte les déclarations des casiers judiciaires de ces personnels.

NOTE : Tous les clubs ne retournent pas la fiche d'identification, renseignée correctement. Le prochain Comité Directeur du CD40 devra étudier ces manquements, et devra prendre des décisions fermes afin d'obtenir un suivi complet des fiches d'identification des clubs. Il pourra être envisagé des amendes pour les clubs ne respectant cette formalité administrative.

**B. NASSIET** annonce que la F.F.P.J.P a établi une Convention avec l'association '**Colosse aux pieds d'argile**', association qui est très investie dans la protection de l'enfance.

## • ASSEMBLEES GENERALES DES CLUBS

**J. LACAVE** annonce que quelques clubs ont pu tenir leurs assemblées générales. Il remercie **J. GUIGUE** pour son information portant sur les ordonnances de tenues exceptionnelles des AG. Ces informations ont été transmises aux différents comités de la Région de Nouvelle Aquitaine, dans un souci de solidarité et d'entraide administrative.

La possibilité de vote par correspondance pour les clubs est donc autorisée, si ces derniers respectent les conditions de secret des votes.

**J.M RABA** explique les difficultés rencontrées pour la tenue de l'AG du club de Capbreton, difficulté rencontrées par de nombreux clubs. **J. LACAVE** espère que la situation s'améliorera en 2021, et que les élections des nouveaux bureaux dirigeants des clubs pourront être validées.

## • CALENDRIER SPORTIF 2021

Les concours programmés par les clubs sur le mois de février 2021 sont reportés. L'annonce du report de ces compétitions sera effectuée sur le site du Comité des Landes.

Les compétitions officielles prévues par le CD40 sont reportées : Journée des Féminines, Tir de précision, C.D.C provençal

## • CALENDRIER 2021 IMPRIME - OFFICIEL DU CD40

**C. OLIVAN** a effectué un travail important de rencontres et de recherches d'annonceurs pour le calendrier imprimé. Il s'est, toutefois, heurté à quelques refus de participation, avec quelques rendez-vous plus ou moins chaleureux des prestataires. Il préconise de favoriser les échanges avec les partenaires et de leur montrer les

projets de visibilité des publicités proposées. Il souhaite que chacun s'investisse en utilisant des relais locaux quitte à faire jouer la concurrence, afin de trouver de nouveaux partenaires.

Au vu de l'incertitude des dates de compétitions, il est décidé de retarder l'impression des calendriers édités à fin avril.

**B. NASSIET** propose la mise en place des annonces et publicités sur le site Internet, site très visité par les licenciés.

**J. GUIGUE** soumet l'idée d'une journée d'animation avec les salariés des annonceurs. Cette idée reçoit un très bon accueil.

**V. CAPDEVILLE** propose de redéfinir les documents officiels de communication du CD40, en y apposant les logos et informations des partenaires principaux.

## • CD40 – MOYENS DE COMMUNICATIONS

### Projet Page FACEBOOK

- **B. NASSIET** annonce que le CD40 doit être présent sur les réseaux sociaux, mais que cette décision doit attendre l'arrivée de la nouvelle équipe. Toutefois, il faudra se prémunir de débats anonymes et mal intentionnés de certains utilisateurs.
- **P. DESCOUENS** déclare qu'il faut proposer une source nouvelle, hors site officiel du CD40, d'informations aux licenciés et aux clubs. Les réseaux sociaux sont très diffusés et très consultés.
- **Vincent DARRIGADE** déclare que tous les licenciés ne vont pas sur le site du CD40.
- La décision d'ouverture d'une page FACEBOOK est prise. Les administrateurs seront **Véronique CAPDEVILLE** (à la condition de son élection sur le mandat 2021-2024) et **Vincent DARRIGADE**

**Guide administratif** : Ce guide sera édité début mars et transmis à chaque club. Il recensera toutes les informations administratives (*Comité, districts et clubs*) nécessaires pour une communication aisée des dirigeants de la Pétanque landaise. Les annonceurs publicitaires devront être présents sur ce document.

## • INFORMATIONS DIVERSES

**J. LACAVE** annonce la tenue d'une réunion à Neuvic, à l'initiative de la Région de Nouvelle Aquitaine. L'objectif de cette réunion était de programmer les journées des championnats régionaux des clubs. Rappel : Ces championnats régionaux remplacent les championnats territoriaux disparus avec la fusion des 12 comités composant la Région de Nouvelle Aquitaine. De nombreuses difficultés ont dû être traitées, en particulier le souhait d'éviter des déplacements trop longs pour les clubs inscrits sur ces championnats, et le nombre important de forfaits de clubs inscrits initialement sur ces compétitions. Note : suite au forfait du club de Montgaillard, il sera nécessaire de faire jouer la 3<sup>ème</sup> place qualificative pour le C.R.C féminin.

**C. OLIVAN** demande qu'un point soit effectué sur les effectifs et les demandes de mutations.

### • MUTATIONS

MUTATIONS	Valeur	Nombre	Totaux
Internes	30.00 €	101	3 030.00 €
Externes	50.00 €	14	700.00 €
Gratuites		4	
	<b>TOTAUX</b>	<b>119</b>	<b>3 730.00 €</b>

- EFFECTIFS

<b>CHALOSSE</b>	Pourc. Reprise	Effectifs 2020	Effectifs 2021	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	55.4%	909	504	259	210	35
Répartition par catégories				51.39%	41.67%	6.94%

<b>DAX - CÔTE SUD</b>	Pourc. Reprise	Effectifs 2020	Effectifs 2021	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	62.6%	1272	796	428	332	36
Répartition par catégories				53.77%	41.71%	4.52%

<b>HAUTE LANDE</b>	Pourc. Reprise	Effectifs 2020	Effectifs 2021	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	52.4%	913	478	271	200	7
Répartition par catégories				56.69%	41.84%	1.46%

<b>MONT DE MARSAN</b>	Pourc. Reprise	Effectifs 2020	Effectifs 2021	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	58.8%	741	436	238	174	24
Répartition par catégories				54.59%	39.91%	5.50%

<b>COMITE LANDES</b>	Pourc. Reprise	Effectifs 2020	Effectifs 2021	VETERANS	SENIORS	JEUNES
Evolution des effectifs	57.7%	3835	2214	1196	916	102
Répartition par catégories				54.02%	41.37%	4.61%

**Vincent DARRIGADE** annonce que la F.F.P.J.P organise exceptionnellement l'examen d'arbitre national à Bègles pour 2021.

**J. SAUBESTY** constate que les dates pour les examens d'arbitres départementaux sont encore non définies par la F.F.P.J.P.

**C. BARTHE** rappelle que pour 2021, les futurs arbitres devront effectuer les séances de formation tronc commun, et effectuer plus de 4 concours départementaux à valider.

**C. BARTHE** : Les formations BF1 et tronc commun sont reportées à une date ultérieure, avec une date limite en juin 2021

**C. BARTHE** : Stage du C.R.E.N.A annulé pour le mois de février, toutefois un programme complet d'exercices a déjà été transmis aux licenciés.

**B.NASSIET** : Une réunion est prévue au siège du CD40 le jeudi 4 février 2021, avec pour objectif de découvrir la présentation des possibilités d'un nouveau logiciel comptable (*formation juridique, associatif et comptable*). L'objectif serait de fournir davantage de possibilités d'accès aux informations comptables pour plusieurs personnes. Dans un premier temps, il serait sage de conserver les 2 logiciels comptables, afin de pouvoir comparer leurs fonctionnements et leurs avantages.

**J. GUIGUE** s'étonne de l'annonce sur le budget prévisionnel 2021 d'une recette sur le poste Sport adapté évaluée à 1200€.

**B. NASSIET** regrette qu'une petite erreur soit restée sur ce document. En effet, la journée de solidarité avait dégagé un léger excédent (buvette et repas). Toutefois, si la situation sanitaire évolue favorablement, il sera possible d'envisager l'organisation d'une journée de solidarité en fin d'année 2021.

**B.NASSIET** remercie **J. GUIGUE** pour son travail et sa participation active dans l'obtention d'une subvention A.N.S

**B. NASSIET** fait part de ses craintes en expliquant que si l'exercice 2020 est largement excédentaire, cette somme risque d'être très utile pour couvrir les pertes prévisionnelles sur 2021, surtout dans le cas où les championnats nationaux soient maintenus.

**C. BARTHE** présente des devis de tenues, effectué par la société **SUBLITEAM** pour les éducateurs. En effet; la collection retenue chez le fournisseur habituel (**INSTERSPORT**) arrive en fin de vie. Il est donc impératif de trouver de nouvelles solutions, solutions qui doivent surtout être pérennes dans le temps.

Objectif : les futurs éducateurs devront être équipés de tenues très proches des tenues existantes

La particularité de la société **SUBLITEAM** est la possibilité de composer, pièce par pièce, une tenue complète (choix des couleurs et composition des vêtements).

**C. OLIVAN** demande que la démarche sur les demandes des devis soit un peu plus organisée. Il souhaite que soient pris en compte les partenaires déclarés du Comité des Landes (*en particulier : LECLERC – Soustons*)

La réunion se termine, et **Jacques LACAVE**, président du Comité directeur des Landes, lève la séance à 11h45.

*Fait le 5 février 2021*  
*Le rapporteur de séance*  
**Jean-Jacques LAGIERE**